

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE VILLARGONDRAN

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 8 août 2022, une mise à consultation du public, **du mardi 6 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus**, est ouverte **en mairie de VILLARGONDRAN** sur la demande d'enregistrement présentée par la société TELT concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux inertes, de concassage et d'une station de transit de produits minéraux sur le dépôt dit « des Resses » situées sur le territoire de la commune de Villargondran.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de Villargondran, **du mardi 6 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à savoir :

- les lundis de 14h à 18h ;
- les mercredis et vendredis de 8h à 11h30.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr>) rubrique *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement > Enregistrements*.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au maire ou au préfet :

*Préfecture de la Savoie
Guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement
B.P. 1801
73018 CHAMBERY CEDEX*

ou à l'adresse électronique suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.